



## Déclaration liminaire du SNALC au CSAA du 17 octobre 2024

Cette rentrée a été particulière. Elle s'est effectuée avec un ministre démissionnaire et un ministère qui gérait les affaires courantes ; ce qui n'était peut-être pas si mal, est-on tenté de dire au SNALC, au vu des dernières années que nous venons de traverser avec des réformes à foison, menées à un rythme tellement effréné qu'elles ont – par manque d'écoute des mises en garde des organisations représentatives – souvent mené à des catastrophes ou à des usines à gaz sur lesquelles il faudrait, à minima, une clause de revoyure si ce n'est une abrogation. (Réforme du LGT, réforme de la voie professionnelle puis des lycées professionnels, mise en place des groupes au collège qui n'aura aucune plus-value pour les élèves tout en ayant des conséquences délétères sur les conditions de travail des professeurs, évaluations standardisées inutiles voire dangereuses, création de France Compétences, insertion du SNU dans le temps scolaire, labellisation sur des critères inacceptables, inclusion mal gérée et mettant en difficulté les personnels enseignants et les AESH, etc.).

Puis, le 21 septembre, le SNALC a accueilli sans grand espoir le cinquième ministre de l'Éducation nationale en moins d'un an et demi. Même si nous avons l'habitude de juger sur pièces, nous n'avons pu nous empêcher de marquer une inquiétude certaine suite à la nomination d'une personne inconnue du système éducatif d'une part, et dont le poids politique n'est pas avéré d'autre part. Alors que l'on nous faisait miroiter un serrage de ceinture sans précédent sur le budget, notre nouvelle ministre aurait-elle la capacité à remporter des arbitrages ?

Il est évident que non au regard du projet de loi de finances 2025 qui vient d'être annoncé. Nous sommes au-delà du catastrophique : la « priorité » à l'École annoncée par le Premier ministre dans son discours de politique générale s'est transformée en saignée. C'est notre ministère qui paie le plus lourd tribut aux errements budgétaires de nos dirigeants.

Malgré un art consommé du ministère pour dissimuler les baisses dans les graphiques, les indicateurs et les données de son dossier de presse, c'est bien un solde négatif de 2000 emplois qui est prévu pour l'Éducation nationale. Pire, ce sont en réalité plus de 4000 emplois d'enseignants (en équivalents temps plein) qui sont supprimés. Une honte absolue.

Le ministère, qui se réjouit visiblement de sa propre destruction, se félicite de créer 2000 emplois d'AESH, qui sont très loin de ce qui est nécessaire pour absorber la massification à très grande vitesse de l'école inclusive. Rappelons que, d'après les chiffres du ministère lui-même, on a créé moins de 6000 emplois d'AESH en 2024 pour... 45 000 élèves en situation de

handicap supplémentaires. La dégradation continue du fonctionnement de l'École inclusive, source de souffrance pour les personnels comme pour les élèves, se poursuit donc.

Le SNALC demande par conséquent à la ministre de prendre ses responsabilités au sein du gouvernement. Il en appelle également à la représentation nationale, qui a la possibilité d'amender le projet de loi. Dans le cas où le budget serait présenté en l'état, ou maintiendrait des suppressions de postes, le SNALC demande aux députés et sénateurs qui croient encore en l'École de voter contre.

Dans notre académie plus spécifiquement, la rentrée a été l'occasion, pour les personnels, de constater que leurs conditions de travail sont toujours de plus en plus difficiles, avec toujours trop de classes surchargées et des élèves en inclusion non accompagnés. Le remplacement dans certaines disciplines est déjà sous tension, voire compromis. La carte de l'éducation prioritaire est devenue obsolète, en notre défaveur.

Dans le premier degré, on constate que l'administration, même en ayant eu recours aux listes complémentaires, a dû embaucher davantage de contractuels. Et se retrouve avec des contractuels et des T1/T2 sur des postes spécialisés, phénomène aggravé dans le Var, avec les PAS en préfiguration qui ont déshabillé les RASED, alors que ces derniers auraient besoin d'être renforcés.

L'inclusion, telle qu'elle est mise en œuvre à tous les niveaux de l'École, montre ses limites et ne permet pas de scolariser dans de bonnes conditions tous les élèves, comme le prévoyait la loi de 2005 sur le handicap. Nous savons que vos services, Madame la rectrice, font le maximum, en lien avec les ARS, pour optimiser le nombre de places dans les établissements spécialisés. Mais nous savons aussi que dans trop d'écoles, de collèges, les incidents se multiplient, avec des élèves à besoins éducatifs particuliers qui sont en souffrance et causent de la souffrance autour d'eux. Les AESH sont en première ligne et méritent d'être mieux considérés. Le SNALC souhaite d'ailleurs qu'un cadre de gestion académique soit mis en place pour ces personnels.

Le second degré cristallise lui aussi les mécontentements. Dans les collèges, les groupes en 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>, quel que soit le nom qu'on leur donne, ont été mis en place au détriment de groupes en sciences ou en LV, voire des langues anciennes. Les emplois du temps des collègues, aggravés par les deux demi-journées banalisées, vont compliquer leur travail. Il est de plus en plus difficile de trouver des volontaires pour être professeurs principaux. Les professeurs ont de plus en plus la sensation d'être contraints de mal faire leur travail.

Dans les lycées, déjà bien impactés par les différentes réformes, y compris celle du baccalauréat, la dernière nouveauté, à savoir la mise en place de la séquence d'observation en milieu professionnel en fin de seconde, mériterait plus qu'un bilan chiffré. Il y a les élèves qui ont signé pour un stage dans une entreprise familiale où leur assiduité a été aléatoire, et ceux qui ont trouvé par exemple dans la grande distribution et qui, en guise d'observation, ont surtout fait de la mise en rayon. Il y a aussi ceux qui n'ont rien trouvé et que les établissements ont dû gérer pendant 15 jours, alors que les personnels de vie scolaire et les personnels enseignants étaient déjà très occupés avec l'organisation du baccalauréat.

Quant aux lycées professionnels, la rentrée 2024 entérine toutes les mesures de la réforme. Contrairement aux objectifs affichés, cette réforme dévalorise les diplômes phares de l'enseignement professionnel : le Bac pro et le CAP, et met en concurrence les nouveaux diplômés de la voie scolaire avec un public plus mature, tant en termes d'insertion professionnelle que de poursuite d'études. Parallèlement, l'institution fait peser sur les PLP des nouvelles contraintes et leur demande de faire plus avec moins alors que pour beaucoup d'entre eux plane la menace d'une reconversion subie à brève échéance. L'impréparation de la nouvelle année de terminale bac pro ainsi que l'avancement de la majorité des examens en mai inquiètent les professeurs à juste titre. L'intersyndicale unitaire, qui se mobilise depuis deux ans maintenant, vient d'ailleurs de demander une audience au ministre délégué chargé de la réussite scolaire et de l'enseignement professionnel, car il y a urgence à suspendre le parcours différencié, à revenir sur le calendrier des examens et ainsi reconsidérer l'organisation de l'année de terminale bac pro.

Nous interviendrons pendant la séance sur les points à l'ordre du jour de ce CSA Académique. Le groupe de travail qui l'a précédé a permis de répondre à plusieurs de nos interrogations et nous vous en remercions. Nous souhaitons mettre en exergue quelques points qui illustrent tous la dégradation de nos conditions de travail. Le congé de formation professionnel et l'obligation de faire jusqu'à 11 demandes avant de l'obtenir pour les professeurs certifiés par exemple. Concernant les lignes directrices de gestion mobilité, le SNALC continue de demander le retour de la bonification pour parent isolé. La difficulté pour les PE d'obtenir le Var, alors que l'on fait appel à des professeurs contractuels, interpelle de plus en plus les collègues. Pour les lignes directrices de gestion promotion, même si les promotions à la hors-classe et à la classe exceptionnelle semblent globalement plus favorables, le SNALC ne cesse de rappeler que les professeurs sont moins bien payés que les autres fonctionnaires de catégorie A. Et ce n'est pas le recours toujours plus important aux personnels contractuels, encore plus mal rémunérés, qui résoudra le manque d'attractivité des concours de recrutement.

Le SNALC est pour une École qui élève et qui émancipe par la connaissance. Nous voulons qu'elle forme des citoyens éclairés et qu'elle ne se contente pas d'un minimum de culture pour produire des travailleurs avec des compétences, ni ne tente de formater la pensée.

Le SNALC défend une École où les professeurs sont respectés pour les professionnels qu'ils sont, pour la profession intellectuelle qu'ils exercent. C'est pour cela que le SNALC refuse la multiplication des contraintes pédagogiques dans les programmes d'enseignement et la création de dispositifs qui tendent à transformer nos collègues en exécutants.

Le SNALC rappelle que notre École connaît une crise sans précédent, et qu'il faut chercher à la résoudre et non à l'aggraver, avant tout par un rattrapage salarial qui est dû à ses personnels.